

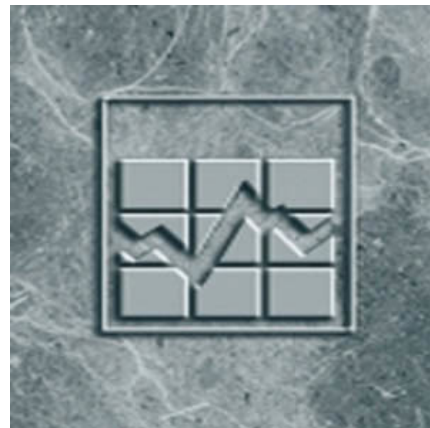
N° 75F0002M au catalogue
ISSN 1707-2867
ISBN 978-0-660-31352-8

Série de documents de recherche – Revenu

Accéder au Bon d'études canadien : l'atteinte des critères d'identification et d'éligibilité selon le revenu

par Adriene Harding, Christine Laporte, et Eric Olson

Date de diffusion : le 21 juin 2019



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2019

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

L'engagement de Statistique Canada envers la sécurité des données

Dans le cadre de notre mandat, la garantie de la sécurité des renseignements statistiques de nature délicate à Statistique Canada est l'une de nos grandes priorités.

- (1) L'accès aux données par les employés de Statistique Canada nécessite la justification et l'approbation de la haute direction (directeur et plus haut). L'accès aux données par les employés est également limité dans le temps et fait l'objet d'un suivi.
- (2) L'environnement des technologies de l'information (TI) est sécuritaire :
 - l'accès par les employés de Statistique Canada est contrôlé au moyen d'un nom d'utilisateur et de groupes de sécurité,
 - l'accès par les employés se limite aux variables dont ils ont besoin,
 - les identifiants directs ne sont mis à la disposition que de quelques employés qui ont pour tâche d'anonymiser les données ou d'effectuer des couplages d'enregistrements et
 - les identifiants directs sont toujours conservés dans des fichiers distincts.
- (3) Selon les lignes directrices sur la confidentialité, seules les données agrégées non confidentielles sont diffusées à l'extérieur de Statistique Canada. Des règles de suppression ou d'arrondissement sont appliquées aux données agrégées afin de réduire le risque de divulgation.

Le Comité de la haute direction de Statistique Canada a examiné la proposition de ce projet (n° 083-2017) afin d'effectuer un couplage. Un résumé du [couplage des microdonnées approuvé](#) est affiché sur le site Web de Statistique Canada.

Table des matières

Résumé	5
Introduction	5
Programme canadien pour l'épargne-études.....	6
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)	6
Bon d'études canadien (BEC)	6
Accessibilité au programme	7
Données et méthodologie	7
Enfants ayant des défis d'accès	8
Familles ayant des défis d'accès	9
Défis d'accès au BEC selon l'année de naissance et la région de résidence	11
Conclusion	15
Annexe.....	16
Références	17

Résumé

Le fait de ne pas avoir de numéro d'assurance sociale (NAS) et ne pas produire de déclarations de revenus peut limiter l'accès à des programmes gouvernementaux de soutien comme la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) et le Bon d'études canadien (BEC). Par le passé, en raison de la disponibilité limitée des données, l'ampleur des défis d'accès n'a pas pu être pleinement évaluée. Cette étude tente de combler cette lacune statistique en analysant les différences globales par rapport au fait de posséder un NAS et de produire une déclaration de revenus, selon le revenu familial, le niveau de scolarité des parents, le type de famille, l'identité autochtone de l'enfant et l'âge de l'enfant, au moyen des données du Recensement de 2016, complétées par des indicateurs de substitution de déclarations de revenus et de possession d'un NAS.

Introduction

Les Canadiens ont droit à une multitude de prestations et de programmes de soutien du gouvernement. Il faut remplir des critères d'admissibilité pour avoir accès à des prestations, mais il faut aussi respecter des conditions administratives particulières. Pour de nombreux programmes de soutien et prestations du gouvernement fédéral, la possession d'un numéro d'assurance sociale (NAS) et la confirmation de la production de déclarations de revenus sont des préalables. Le Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE) est un bon exemple de ce genre de programme gouvernemental.

Instauré en 1998, le Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE) a été conçu comme un programme d'incitation à l'épargne-études en vue des études postsecondaires d'un enfant. Ce programme est axé sur les régimes enregistrés d'épargne-études (REEE), où les épargnes s'accumulent en franchise d'impôt jusqu'à leur retrait, afin de payer les études postsecondaires à temps plein ou partiel, notamment dans une école de métiers, un CÉGEP, un collège ou une université, ou encore un programme d'apprentissage.

Le PCEE comprend deux volets incitatifs à l'épargne-études : la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) et le Bon d'études canadien (BEC). La SCEE est à la disposition de tous les Canadiens. Essentiellement, elle verse une subvention en échange des cotisations annuelles versées pour un enfant dans un REEE. Des taux plus élevés de la SCEE s'appliquent aux épargnes faites pour les enfants issus de familles à revenu faible ou moyen.

Le BEC a été instauré en 2004 tout spécialement pour les enfants de familles à faible revenu. Le BEC verse aux familles admissibles, sans aucune cotisation familiale, un paiement initial du REEE, qui peut être suivi de paiements annuels jusqu'à ce que l'enfant ait 15 ans.

L'objectif du présent document est d'évaluer dans quelle mesure la non-production de déclarations de revenus et la non-possession d'un NAS pour un enfant pourraient causer des défis d'accès au BEC et à la SCEE. La présente étude s'attardera aux lacunes dans les connaissances en analysant les différences globales par rapport au fait de posséder un NAS et de produire des déclarations de revenus, selon le revenu familial, le niveau de scolarité des parents, le type de famille et l'identité autochtone de l'enfant. Les constatations seront utiles pour comprendre les défis d'accès liés au BEC, mais aussi à d'autres programmes dont les conditions administratives sont semblables.

Les données seront analysées en fonction des questions suivantes :

- a. Quelle proportion d'enfants ont des parents qui ne produisent pas de déclarations de revenus et/ou qui n'ont pas eux-mêmes de NAS?
- b. Quelles sont les tendances de la production de déclarations de revenus et de la possession d'un NAS selon le revenu familial?
- c. Pour les questions précédentes, ces différences sont-elles associées aux caractéristiques démographiques, de l'emploi et des études des parents ou des enfants?
- d. Quelle proportion de familles ayant des enfants ne produit pas de déclarations de revenus et/ou n'a pas de NAS pour leurs enfants?
- e. Quelles sont les tendances de la production de déclarations de revenus et de la possession d'un NAS selon l'âge de l'enfant?
- f. Quelles sont les tendances de la production de déclarations de revenus et de la possession d'un NAS selon la province et le territoire?

Cette étude est possible grâce aux données associées au Recensement de 2016. Dans le cadre du Recensement de 2016, les données administratives sur la production des déclarations de revenus reçues de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et les données du Registre d'assurance sociale (RAS) ont été couplées avec la base de données du recensement. Le document génère des indicateurs à partir du couplage avec les dossiers de l'ARC et du couplage avec le RAS, qui peuvent servir d'indicateurs de substitution, respectivement pour la production de déclarations de revenus et la possession d'un NAS.

Dans le présent document, nous décrivons brièvement le programme d'épargne-études, y compris les critères d'accessibilité. La méthodologie employée pour obtenir les résultats sera expliquée. Les résultats seront présentés en fonction des caractéristiques de l'enfant et de la famille, ainsi que selon la province et le territoire de résidence.

Ces travaux ont été réalisés en partenariat avec Emploi et Développement social Canada (ESDC), qui a confié à Statistique Canada le mandat de fournir des indicateurs pour l'aider à évaluer dans quelle mesure le fait de ne pas produire de déclarations de revenus ou de ne pas posséder de NAS pour un enfant pouvait causer des défis d'accès à la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) et au Bon d'études canadien (BEC). Ces constatations pourraient également être utiles pour mieux comprendre les défis potentiels d'accès liées à d'autres programmes dont les critères administratifs sont semblables.

Programme canadien pour l'épargne-études¹

Le Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE) comporte deux volets incitatifs à l'épargne-études liés au régime enregistrés d'épargne-études (REEE): la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) et le Bon d'études canadien (BEC). La SCEE comprend la SCEE de base, mise à la disposition de tous les Canadiens, et un montant supplémentaire (la SCEE supplémentaire) destiné aux bénéficiaires issus de familles à revenu faible ou moyen. Le BEC est uniquement mis à la disposition des familles à faible revenu.

Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)

La SCEE est versée selon les contributions faites aux régimes enregistrés d'épargne-études (REEE). Pour une cotisation à un REEE versée par un parent, un membre de la famille ou un ami en vue des études postsecondaires d'un enfant, la SCEE de base accorde une subvention de 20 % sur la première tranche de 2 500 \$ des cotisations personnelles versées annuellement dans un REEE pour tous les enfants admissibles, quel que soit le revenu familial. Pour les bénéficiaires de la SCEE supplémentaire, des taux plus élevés de SCEE allant jusqu'à 30 % et même 40 % sont accordés pour la première tranche de 500 \$ des cotisations personnelles versées pour les enfants admissibles issus de familles à revenu faible ou moyen. Le plafond à vie de la SCEE est de 7 200 \$ par enfant.

En 2016, au total, 7 018 679 enfants étaient admissibles à la SCEE et 3 589 146 étaient de véritables bénéficiaires, ce qui donne un taux de participation d'environ 51,1 % (Emploi et Développement social Canada, 2017).

Bon d'études canadien (BEC)

Instauré en 2004, le BEC n'est offert qu'aux enfants issus de familles à faible revenu et aux enfants pris en charge, qui sont nés en 2004 ou après. Comme pour la SCEE, le BEC est versé dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE), mais aucune cotisation personnelle n'est requise pour le recevoir. Il verse 500 \$ dans un REEE pour la première année de faible revenu et 100 \$ pour les années ultérieures de faible revenu, jusqu'à concurrence de 2 000 \$ pendant la vie d'un enfant, pour le total des versements du BEC, et il est rétroactif.

En 2016, 134 millions de dollars sous forme de versements du BEC ont été accordés à 546 141 bénéficiaires, le nombre total de nouveaux bénéficiaires pour l'année étant de 126 979. Autrement dit, 126 979 nouveaux bénéficiaires ont reçu au moins 500 \$ et 419 162 bénéficiaires actuels ont reçu 100 \$ grâce au BEC (Emploi et Développement social Canada, 2017).

¹ Pour en savoir plus, <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/education/epargne-etudes.html>.

Accessibilité au programme

Pour profiter de la SCEE supplémentaire ou du BEC, il faut remplir les quatre conditions administratives suivantes :

1. le bénéficiaire doit avoir un numéro d'assurance sociale (NAS);
2. le bénéficiaire doit avoir un REEE ouvert auprès d'un fournisseur de services financiers;
3. le responsable² doit consentir à une vérification du revenu pour confirmer que le revenu familial de l'enfant correspond au seuil de revenu admissible de la SCEE supplémentaire et du BEC;
4. le responsable et son conjoint ou époux doivent produire une déclaration de revenus T1 chaque année afin de confirmer que le revenu familial correspond au seuil d'admissibilité pour pouvoir continuer de participer au programme³.

Seules les conditions n^{os} 1 et 2 sont exigées pour la SCEE de base, puisque le programme est offert à tous les enfants, quel que soit le revenu familial.

Grâce aux renseignements accessibles dans le recensement et les données administratives, le présent document se concentrera sur la mesure des conditions n^{os} 1 et 4.

Données et méthodologie

La présente étude cible les enfants nés le 1^{er} janvier 2004 ou après, ce qui coïncide avec le début du BEC⁴. On y trouve les familles dont le revenu total des parents dans le recensement était inférieur à 50 000 \$ pour correspondre le plus possible aux critères d'admissibilité du BEC⁵.

Aux données sur toutes les personnes dans le Recensement de la population de 2016 se sont ajoutés deux indicateurs des dossiers administratifs reçus à Statistique Canada. Le premier indicateur montre si Statistique Canada a pu trouver une déclaration de revenus de 2015 pour la personne et le second, si une entrée figure dans le Registre d'assurance sociale (RAS). La base de données du recensement qui a été utilisée contenait l'échantillon des questionnaires complets et des renseignements sociodémographiques détaillés sur les personnes qui vivaient dans des logements privés dans l'ensemble des provinces et des territoires.

Le pourcentage de parents dans la base de données du recensement qui ont été trouvés dans les données de l'ARC sur la production d'une déclaration de revenus pour 2015 sert de mesure ou d'indicateur de substitution du pourcentage de ceux qui ont produit une déclaration. Parallèlement, le pourcentage d'enfants dans la base de données du recensement qui ont été trouvés dans le RAS sert de mesure ou d'indicateur de substitution du pourcentage d'enfants qui avaient un NAS.

Parmi les enfants nés le 1^{er} janvier 2004 et après, 82,7 % ont été couplés à un enregistrement du RAS. De plus, 15,8 % n'ont été trouvés que dans la liste des personnes à charge de l'ARC, mais non dans le RAS. On peut en déduire qu'un NAS ne leur a pas été délivré. Le reste, soit 1,6 %, n'a été repéré ni dans le RAS ni dans la liste des personnes à charge de l'ARC. Dans le cas de ce dernier groupe, comme il se pourrait qu'on n'ait pas pu faire de couplage uniquement parce que les renseignements du recensement étaient incomplets ou incorrects, une partie de ces enfants pourraient bel et bien avoir un NAS et/ou être inscrits auprès de l'ARC. L'affectation de ce groupe peut être contestée. Toutefois, dans le présent document, ils sont regroupés avec ceux qui ne figurent que sur la liste des personnes à charge de l'ARC, ce qui peut vouloir dire qu'ils n'ont pas obtenu de NAS.

² Le responsable est défini comme la personne qui est principalement responsable des soins et de l'éducation d'un enfant.

³ Au moment du Recensement de 2016, l'admissibilité à la franchise fondée sur le revenu pour le BEC dépendait du fait que le parent défini comme le responsable recevait ou non le Supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE). Le SPNE était accordé aux familles en fonction d'un seuil de revenu. Ce seuil dépendait du nombre d'enfants dans la famille et du niveau de revenu. Le montant du SPNE était réduit si le revenu était plus élevé. Depuis le 1^{er} juillet 2017, l'admissibilité n'est plus fondée sur le SPNE, qui a pris fin avec l'introduction de l'Allocation canadienne pour enfants.

⁴ Ils avaient donc 12 ans ou moins le jour du recensement, soit le 10 mai 2016.

⁵ L'admissibilité au BEC est fondée, en partie, sur le nombre d'enfants admissibles et sur le revenu rajusté du responsable, tel que décrit dans la *Loi canadienne sur l'épargne-études*. Grâce aux dispositions rétroactives, les enfants sont également admissibles puisque « les paiements du BEC peuvent être demandés pour des années pendant lesquelles le bénéficiaire était admissible et même pour les années pendant lesquelles il n'était pas désigné dans un REEE » (Emploi et Développement social Canada, 2017, p.6).

Enfants ayant des défis d'accès

Au Canada, parmi les enfants nés entre le 1^{er} janvier 2004 et le 10 mai 2016 qui figuraient dans le recensement, 17,4 % ne semblent pas avoir de NAS et, pour 7,8 % d'entre eux, au moins un des parents ne figure pas dans les fichiers de données fiscales⁶. Dans l'ensemble, 23,0 % des enfants éprouvaient un défi d'accès au BEC ou les deux défis.

Le tableau 1 montre quelques-unes des variables clés au sujet des caractéristiques des enfants et de leur famille, lorsqu'un enfant n'a pas de NAS (défi 1) et qu'au moins un des parents ne produit pas de déclarations de revenus (défi 2). Environ le tiers des enfants issus de familles à faible revenu (dont le revenu total des parents est inférieur à 50 000 \$) se heurte aux deux ou à un seul des défis. Cette proportion est ramenée à 19,3 % lorsque le revenu des parents est supérieur à 50 000 \$. La proportion d'enfants aux prises avec un des défis ou les deux est la plus élevée (45,7 %) dans la tranche de revenu familial la plus faible, c.-à-d. un revenu inférieur à 20 000 \$, comparativement à l'ensemble de la population (23,0 %). En outre, plus d'enfants n'ont pas de NAS (30,5 %) dans la tranche de revenu la plus faible que dans la moyenne canadienne (17,4 %). De même, proportionnellement plus d'enfants ont un parent qui ne produit pas de déclarations de revenus (23,4 %) dans la tranche de revenu la plus faible que dans l'ensemble des enfants canadiens (7,8 %).

Les enfants issus d'une famille dont les parents n'ont pas fait d'études postsecondaires sont plus susceptibles d'éprouver chacun des défis : 29,9 % des enfants dont les parents n'ont pas fait d'études postsecondaires n'ont pas de NAS comparativement à 10,3 % des enfants dont les parents ont fait des études postsecondaires. Parallèlement, 9,7 % des enfants dont les parents n'ont pas fait d'études postsecondaires ont au moins un parent qui ne produit pas de déclarations de revenus comparativement à 7,2 % des enfants dont les parents ont fait des études postsecondaires. Selon des recherches antérieures, les enfants sont plus susceptibles de faire des études postsecondaires si leurs parents ont fait des études postsecondaires (Frenette, 2017). La prévalence accrue des défis chez les enfants dont les parents n'ont pas fait d'études postsecondaires vient ajouter un inconvénient pour des enfants qui peuvent déjà être considérés comme étant moins susceptibles de faire des études postsecondaires.

6 Pour les familles formant un couple, cela signifie qu'au moins un des parents ne produit pas de déclarations de revenus et, pour les familles monoparentales, que le parent actuel ne produit pas de déclarations. Les parents qui ne vivent pas dans le ménage ne sont pas pris en compte.

Tableau 1
Nombre et pourcentage d'enfants ayant des défis d'accès, pour les enfants nés le 1er janvier 2004 ou après, Canada, 2016

	Nombre total d'enfants	Ayant un ou les deux défis		Enfants n'ayant pas de NAS (défi 1)		Au moins un des parents ne produit pas de déclarations de revenus (défi 2)	
		nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Total - Canada	4 766 890	1 097 105	23,0	830 945	17,4	370 245	7,8
Revenu total des parents							
Moins de 50 000 \$	1 190 455	405 215	34,0	322 065	27,1	129 225	10,9
0 \$ à 19 999 \$	267 175	122 005	45,7	81 515	30,5	62 470	23,4
20 000 \$ à 29 999 \$	262 320	89 840	34,2	76 000	29,0	22 325	8,5
30 000 \$ à 39 999 \$	322 840	99 430	30,8	85 470	26,5	21 815	6,8
40 000 \$ à 49 999 \$	338 125	93 940	27,8	79 085	23,4	22 615	6,7
50 000 \$ ou plus	3 576 435	691 890	19,3	508 880	14,2	241 020	6,7
Le plus haut niveau de scolarité du ou des parents							
Pas de certificat, diplôme ou grade d'études postsecondaires	1 001 305	359 405	35,9	299 015	29,9	97 430	9,7
Certificat, diplôme ou grade d'études postsecondaires	3 765 585	737 700	19,6	531 930	10,3	272 815	7,2
Type de famille							
Famille monoparentale	885 495	290 020	32,8	250 270	28,3	63 535	7,2
Famille formant un couple	3 881 400	807 080	20,8	580 675	15,0	306 710	7,9
Identité autochtone de l'enfant							
Autochtones	355 015	170 650	48,1	148 290	41,8	44 030	12,4
Premières Nations	223 710	120 255	53,8	105 265	47,1	31 870	14,2
Métis	105 450	36 675	34,8	30 610	29,0	9 290	8,8
Inuits	17 470	10 810	61,9	10 020	57,4	2 130	12,2
Réponses autochtones multiples	4 735	1 695	35,8	1 415	29,9	400	8,4
Réponses autochtones non incluses ailleurs	3 655	1 215	33,2	975	26,7	340	9,3
Non autochtones	4 411 880	926 460	21,0	682 655	15,5	326 220	7,4
Lieu de résidence							
Hors réserve	4 678 150	1 038 950	22,2	779 665	16,7	352 845	7,5
Dans une réserve	88 745	58 150	65,5	51 280	57,8	17 395	19,6

Notes : Les études postsecondaires se définissent comme le certificat, diplôme ou grade le plus élevé de chaque personne. Dans le cas d'un couple, le statut du parent le plus instruit est appliqué. En raison de l'arrondissement aléatoire, les totaux peuvent être différents de la somme de tous les nombres.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016, avec des indicateurs de la production de déclarations de revenus et du Registre d'assurance sociale.

Une plus grande proportion d'enfants issus de familles monoparentales (32,8 %) doivent faire face à un ou aux deux défis que d'enfants issus de familles formant un couple (20,8 %). Parmi les enfants vivant dans une famille monoparentale, 28,3 % n'ont pas de NAS, contre 15,0 % de ceux qui vivent dans une famille formant un couple et 7,2 % ont un parent qui ne produit pas de déclarations de revenus comparativement à 7,9 % de ceux qui vivent dans une famille formant un couple.

Un plus grand pourcentage d'enfants autochtones que d'enfants non autochtones se heurtent aux deux défis, tout particulièrement le fait de ne pas avoir de NAS. Parmi les enfants autochtones, 41,8 % semblent ne pas avoir de NAS comparativement à 15,5 % d'enfants non autochtones. Une partie de l'écart entre les taux de couplage du NAS est peut-être attribuable aux tendances relatives aux enfants ayant un NAS selon la province et le territoire, tel que susmentionné. Les trois territoires affichent des pourcentages plus élevés d'enfants n'ayant pas de NAS, ce qui est représentatif des taux des enfants autochtones en particulier. De même, le pourcentage d'enfants autochtones dont au moins un des parents ne produit pas de déclarations de revenus (12,4 %) est plus élevé que celui des enfants non autochtones (7,4 %).

Les enfants vivant dans les réserves sont plus susceptibles d'éprouver des défis que ceux vivant hors réserve. Plus de 65,5 % des enfants autochtones vivant dans les réserves étaient confrontés à un ou aux deux défis, contre 22,2 % de ceux vivant hors réserve.

Familles ayant des défis d'accès

L'analyse des familles est une autre façon pratique de décrire celles qui se heurtent à ce genre de défis puisque les politiques ciblent souvent les familles et les parents qui sont en mesure de prendre des décisions et de préparer les conditions financières propices aux études postsecondaires. Vingt-six pour cent des familles ayant au moins un enfant né après 2003 éprouvent un des défis qui pourraient les empêcher de profiter des avantages du BEC ou

les deux défis : 20,5 % ont au moins un enfant qui n'a pas de NAS et 8,1 % comportent au moins un parent qui ne produit pas de déclarations de revenus. Selon les caractéristiques particulières indiquées au tableau 1, les tendances au niveau de la famille sont semblables à celles observées dans l'analyse au niveau des enfants. Ces résultats sont présentés au tableau A.1 de l'annexe. Or, les défis que chaque famille éprouve peuvent varier selon son type, sa taille ou son identité.

Les expériences des familles autochtones, selon qu'elles font partie des groupes des Premières Nations, des Métis et des Inuits, ainsi que par type de famille, selon qu'il s'agit de familles monoparentales ou de familles formant un couple, sont représentées au tableau 2. Les familles monoparentales autochtones sont plus susceptibles de faire face à un ou aux deux défis que les familles autochtones formant un couple.

Tableau 2

Nombre et pourcentage de familles ayant des défis d'accès, pour les familles ayant au moins un enfant né le 1er janvier 2004 ou après, par type de famille et identité autochtone de la famille, 2016

	Nombre total de familles	Ayant un ou les deux défis		Au moins un enfant n'a pas de NAS (défi 1)		Au moins un des parents ne produit pas de déclarations de revenus (défi 2)	
		nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Familles monoparentales	603 180	213 985	35,5	186 365	30,9	46170	7,7
Identité autochtone	83 995	48 640	57,9	44 560	53,1	9 490	11,3
Premières Nations	58 215	36 000	61,8	33 060	56,8	7 290	12,5
Métis	21 335	9 890	46,4	8 910	41,8	1 665	7,8
Inuits	3 305	2 265	68,5	2 160	65,4	450	13,6
Réponses autochtones multiples	675	290	43,0	255	37,8	55	8,1
Réponses autochtones non incluses ailleurs	480	195	40,6	180	37,5	30	6,3
Non autochtones	519 185	165 345	31,8	141 805	27,3	36 680	7,1
Familles formant un couple	2 284 335	538 040	23,6	406 840	17,8	187 775	8,2
Identité autochtone	118 460	57 180	48,3	49 160	41,5	16 890	14,3
Premières Nations	67 415	37 255	55,3	32 310	47,9	11 575	17,2
Métis	42 410	14 615	34,5	11 945	28,2	4 280	10,1
Inuits	6 230	4 385	70,4	4 130	66,3	805	12,9
Réponses autochtones multiples	1 445	545	37,7	455	31,5	140	9,7
Réponses autochtones non incluses ailleurs	955	380	39,8	325	34,0	90	9,4
Non autochtones	2 165 875	480 860	22,2	357 680	16,5	170 885	7,9

Notes : L'identité autochtone de la famille est déterminée en examinant l'identité de chaque membre de la famille, l'identité la plus fréquente devient alors l'identité de la famille. Si 50 % des membres de la famille sont autochtones et 50 % ne le sont pas, la famille est considérée être autochtone.

En raison de l'arrondissement aléatoire, les totaux peuvent être différents de la somme de tous les nombres.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016, avec des indicateurs de la production de déclarations de revenus et du Registre d'assurance sociale.

Selon l'identité autochtone détaillée, le tableau 2 montre que la prévalence d'un ou des deux défis est plus grande dans les familles monoparentales inuites que dans toutes les autres familles monoparentales autochtones. En fait, 68,5 % des familles monoparentales inuites sont confrontées à un ou aux deux défis, comparativement à 61,8 % des familles monoparentales des Premières Nations et 46,4 % des familles métisses. Les familles monoparentales inuites sont également plus susceptibles de devoir faire face au défi 1 et au défi 2 que tout autre groupe autochtone. Alors que dans 13,6 % des familles monoparentales inuites le parent ne produit pas de déclarations de revenus (défi 2), 65,4 % ont au moins un enfant qui n'a pas de NAS (défi 1). À titre de comparaison, 41,8 % des familles monoparentales métisses se heurtent au défi 1 et 7,8 %, au défi 2.

Des tendances semblables sont observées dans les familles autochtones formant un couple. Les familles inuites formant un couple sont plus susceptibles que toutes les autres familles des groupes autochtones d'être confrontées à un ou aux deux défis. Elles ont également plus tendance à éprouver le défi 1. Cependant, les familles des Premières Nations formant un couple risquent davantage que les familles inuites d'avoir au moins un parent qui ne produit pas de déclarations de revenus.

Le tableau 3 présente les défis selon la taille de la famille pour toutes les familles canadiennes. La proportion de familles confrontées à un ou aux deux défis s'accroît avec le nombre d'enfants dans la famille. Alors que 23,8 % des familles ayant un enfant se heurtent à un ou aux deux défis, cette proportion grimpe à 65,4 % dans les familles ayant cinq enfants ou plus. Cela s'explique en grande partie par la prévalence du défi 1 dans les grandes familles. En effet, les familles ayant cinq enfants ou plus sont plus susceptibles que les familles de toute autre taille

d'avoir au moins un enfant qui n'a pas de NAS (défi 1). Néanmoins, les familles de toutes tailles doivent faire face à la au défi 2 dans des proportions semblables : dans 9,1 % des familles ayant un enfant, au moins un parent ne produit pas de déclarations de revenus contre de 7 à 8 % des familles ayant de deux à quatre enfants et 10,4 % des familles ayant cinq enfants ou plus.

Tableau 3

Nombre et pourcentage de familles ayant des défis d'accès, pour les familles dont au moins un enfant est né le 1er janvier 2004 ou après, Canada, 2016

	Nombre total de familles	Ayant un ou les deux défis		Au moins un enfant n'a pas de NAS (défi 1)		Au moins un des parents ne produit pas de déclarations de revenus (défi 2)	
		nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Total - Canada	2 887 520	752 025	26,0	593 210	20,5	233 940	8,1
Nombre d'enfants							
Un enfant	1 450 565	345 245	23,8	251 870	17,4	131 600	9,1
Deux enfants	1 088 570	273 670	25,1	221 880	20,4	76 800	7,1
Trois enfants	276 035	95 995	34,8	84 840	30,7	19 525	7,1
Quatre enfants	56 580	26 795	47,4	24 840	43,9	4 360	7,7
Cinq enfants ou plus	15 765	10 315	65,4	9 770	62,0	1 645	10,4

Note : En raison de l'arrondissement aléatoire, les totaux peuvent être différents de la somme de tous les nombres.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016, avec des indicateurs de la production de déclarations de revenus et du Registre d'assurance sociale.

Le nombre d'enfants dans les grandes familles peut expliquer la plus grande probabilité qu'au moins un enfant n'ait pas de NAS, mais pas nécessairement la plus grande probabilité qu'au moins un des parents ne produise pas de déclarations de revenus. L'âge des enfants peut aussi être une explication. Les grandes familles se composent d'enfants dont l'âge varie, y compris des enfants plus âgés. La section suivante démontre comment certains programmes ont augmenté la probabilité d'avoir de NAS chez les enfants nés au cours des dernières années.

Défis d'accès au BEC selon l'année de naissance et la région de résidence

Les défis d'accès au BEC auxquelles les enfants se heurtent sont corrélés avec leur âge, puisque les nourrissons et les tout-petits doivent faire face à moins de défis que les groupes d'âge plus avancé. La figure 1 illustre la part des enfants à différents âges qui sont confrontés à un ou plusieurs obstacles à la participation au BEC au Canada en 2016⁷. Elle montre que la part des enfants qui éprouvent un ou les deux défis est plus grande chez les enfants nés en 2004 que chez les enfants nés au cours des dernières années. Ce résultat est principalement attribuable à la grande proportion d'enfants plus vieux qui n'ont pas de NAS, tandis que la proportion des enfants dont au moins un des parents ne produit pas de déclarations de revenus demeure relativement stable.

La proportion décroissante d'enfants n'ayant pas de NAS semble être liée aux efforts stratégiques qui sont consentis pour faciliter l'accès au NAS pour les enfants nés ces dernières années dans l'ensemble des provinces canadiennes. Bien qu'en 2016, 26,9 % des enfants nés en 2004 n'avaient pas de NAS, cette proportion s'établissait à 7,5 % pour ceux qui étaient nés en 2015. L'instauration de systèmes intégrés, comme le regroupement des mesures à la naissance, a permis aux parents d'enregistrer la naissance d'un enfant, de demander un NAS et des prestations pour l'enfant en même temps. Cela a facilité la présentation d'une demande de NAS pour les enfants dans toutes les provinces. Si cette hypothèse se vérifie, on peut s'attendre à ce que le nombre d'enfants qui n'ont pas de NAS diminue encore plus avec le temps.

⁷ En 2016, cela représente le pourcentage d'enfants ayant des défis d'accès au BEC selon leur année de naissance et non un pourcentage cumulatif pour tous les enfants au cours d'une année donnée.

Figure 1
Défis d'accès au Bon d'études canadien chez les enfants nés en 2004 ou après, selon l'année de naissance, 2016

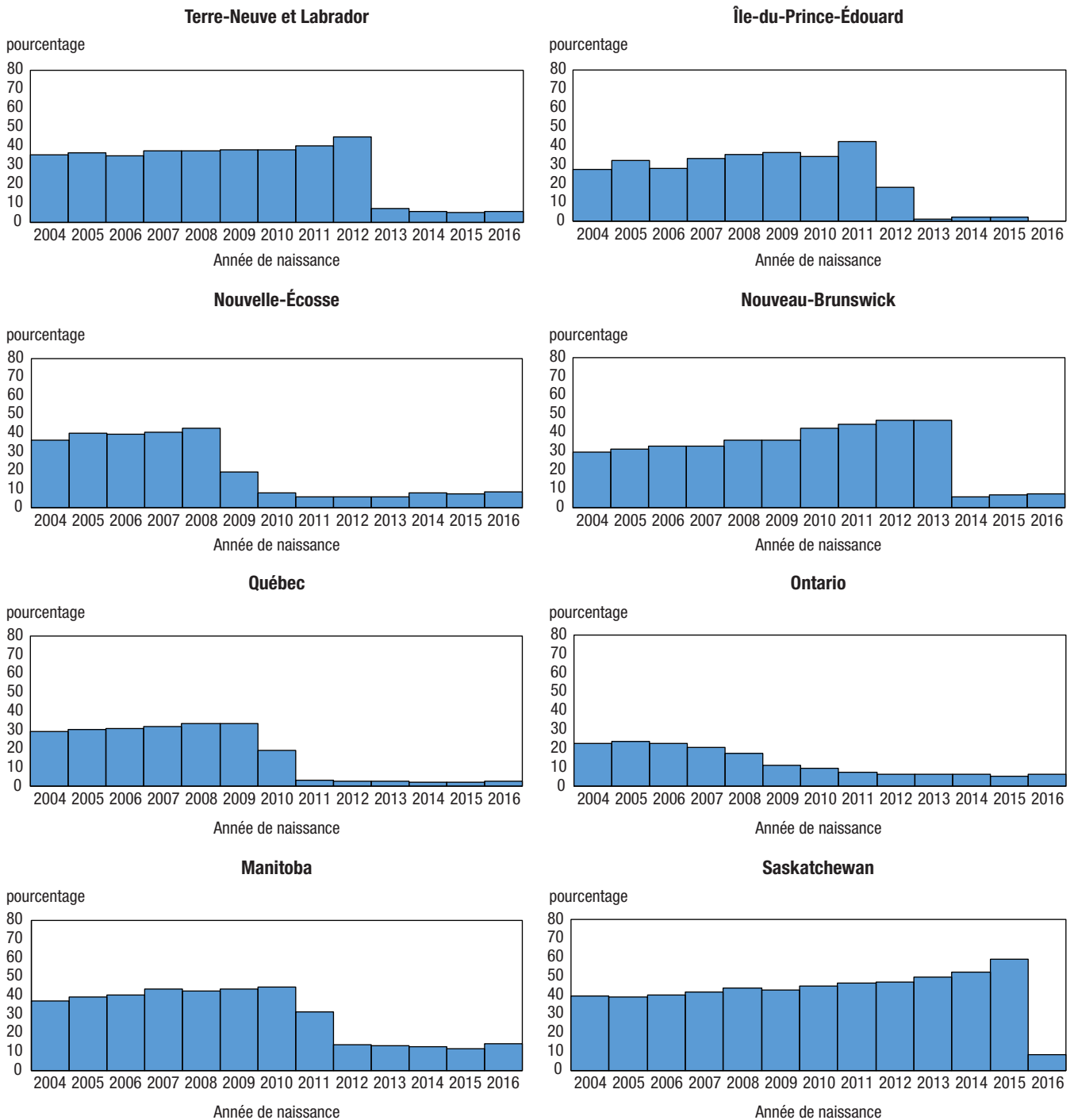


Note : Dans ce graphique, la cohorte de naissance en 2016 comprend uniquement les enfants nés entre le 1^{er} janvier et le jour du recensement (10 mai 2016).
Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016, avec des indicateurs de la production de déclarations de revenus et du Registre d'assurance sociale.

Ces mesures ont été mises en place à divers moments dans chacune des provinces, ce qui explique les fluctuations prononcées qui sont observées à la figure 1. La diminution du pourcentage d'enfants n'ayant pas de NAS qui sont nés ces dernières années coïncide avec l'instauration du regroupement des mesures à la naissance dans les grandes provinces, comme la Colombie-Britannique en 2006, l'Alberta et l'Ontario en 2008 et le Québec en 2010.

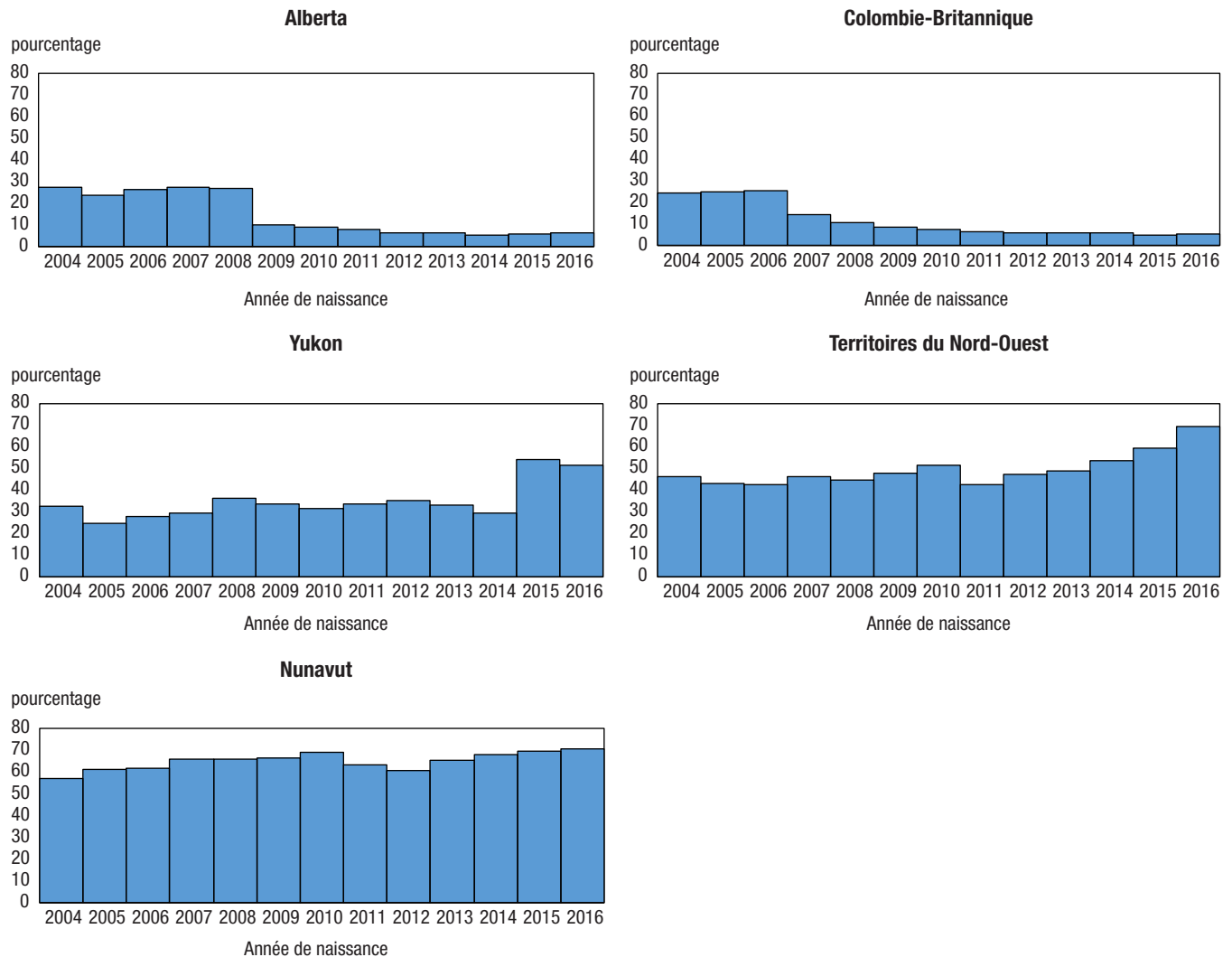
Ces variations selon la province et le territoire peuvent être observées plus en détail aux figures 2 et 3 et au tableau A.2, qui présentent les résultats détaillés selon la province et le territoire de résidence, pour les enfants n'ayant pas de NAS, par année de naissance.

Figure 2
Pourcentage d'enfants n'ayant pas un numéro d'assurance sociale, selon l'année de naissance et la région de résidence, provinces sélectionnées, 2016



Note : Dans ce graphique, la cohorte de naissance en 2016 comprend uniquement les enfants nés entre le 1^{er} janvier et le jour du recensement (10 mai 2016).
Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016, avec des indicateurs de la production de déclarations de revenus et du Registre d'assurance sociale.

Figure 3
Pourcentage d'enfants n'ayant pas un numéro d'assurance sociale, selon l'année de naissance et la région de résidence, provinces et territoires sélectionnés, 2016



Note : Dans ce graphique, la cohorte de naissance en 2016 comprend uniquement les enfants nés entre le 1^{er} janvier et le jour du recensement (10 mai 2016).
Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016, avec des indicateurs de la production de déclarations de revenus et du Registre d'assurance sociale.

Bien que les pourcentages par âge pour l'Ontario diminuent plus graduellement selon l'année de naissance des enfants, les pourcentages d'enfants qui n'ont pas de NAS ont diminué rapidement dans d'autres provinces, comme le Nouveau-Brunswick, lorsque le regroupement des mesures à la naissance a été instauré.

La Saskatchewan a été la dernière province à mettre en place le regroupement des services d'enregistrement en janvier 2016. Par conséquent, le pourcentage d'enfants qui semblent ne pas avoir de NAS parmi ceux âgés de moins d'un an a considérablement chuté.

Le pourcentage d'enfants n'ayant pas de NAS est demeuré élevé dans les territoires, même chez les enfants nés ces dernières années, puisque le regroupement des services d'enregistrement des nouveau-nés n'était pas encore offert au moment du recensement.

Conclusion

Le fait de ne pas avoir de NAS et de ne pas produire de déclarations de revenus peut entraîner des défis d'accès aux prestations et programmes de soutien gouvernementaux comme le Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE). La disponibilité limitée des données réduit la possibilité d'évaluer toute l'ampleur des défis d'accès. La présente étude s'est en partie attardée aux lacunes dans les connaissances en analysant les différences globales par rapport au fait de posséder un NAS et de produire une déclaration de revenus, selon le revenu familial, le niveau de scolarité des parents, le type de famille et l'identité autochtone à l'aide des données du Recensement de 2016, auxquelles se sont ajoutés des indicateurs de substitution de la production de déclarations de revenus et de la possession d'un NAS pour les enfants.

La majorité de la population admissible au Bon d'études canadien n'éprouvait pas de défis d'accès en 2016. Toutefois, 23,0 % des enfants nés après 2003 au Canada avaient un parent qui ne produisait pas de déclarations de revenus ou ne possédait pas de numéro d'assurance sociale ou les deux à la fois ce qui peut représenter des défis d'accès. La prévalence de ces défis d'accès semble être plus élevée chez les enfants issus des familles dont le revenu total des parents est inférieur à 50 000 \$. Les enfants dont le niveau de scolarité des parents était inférieur aux études postsecondaires, les enfants issus de familles monoparentales, les enfants autochtones de toutes les identités autochtones et les enfants vivant dans les réserves avaient également plus tendance à ne pas posséder de NAS ou d'avoir au moins un parent qui ne produisait pas de déclarations de revenus. Au niveau de la famille, les défis que chaque famille éprouve peuvent varier selon son type, sa taille ou son identité.

Même si les défis auxquels étaient confrontés les enfants et les familles lorsqu'ils souhaitaient avoir accès au BEC sont corrélés avec des facteurs sociodémographiques, elles le sont également avec l'âge des enfants. La part des enfants qui devaient faire face à une ou à ces deux défis était la plus grande parmi les enfants plus âgés en 2016, ce qui est surtout attribuable à la grande proportion d'enfants plus âgés qui n'avaient pas de NAS, tandis que la proportion des enfants dont au moins un parent ne produisait pas de déclarations de revenus est demeurée relativement stable. La mise en place de systèmes intégrés, comme le regroupement des mesures à la naissance, coïncide avec la diminution du pourcentage des enfants qui n'ont pas de NAS. Le pourcentage des enfants n'ayant pas de NAS a considérablement diminué dans toutes les provinces, mais il est resté élevé dans les territoires, même chez les enfants nés au cours des dernières années puisque le regroupement des services d'enregistrement des nouveau-nés n'était pas encore offert au moment du recensement.

On peut s'attendre à ce que le nombre d'enfants n'ayant pas de NAS diminue encore plus au fil du temps. Tandis que cet obstacle administratif a été pratiquement éliminé dans les plus récentes cohortes, la production de déclarations de revenus par les parents ainsi que d'autres facteurs, comme la connaissance du programme et l'ouverture d'un REEE, seront les aspects clés à évaluer. En ce sens, dans les recherches à venir, des outils multivariés pourraient également être nécessaires pour évaluer comment les facteurs sociodémographiques interagissent, y compris le faible revenu des parents, le fait d'être issu d'une famille monoparentale et le fait de vivre dans une collectivité éloignée, un territoire ou une réserve.

Annexe

Tableau A.1

Nombre et pourcentage de familles ayant des défis d'accès, pour les familles dont au moins un enfant est né le 1^{er} janvier 2004 ou après, Canada, 2016

	Nombre total de familles	Ayant un ou les deux défis		Au moins un enfant n'a pas de NAS (défi 1)		Au moins un des parents ne produit pas de déclarations de revenus (défi 2)	
		nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Total - Canada	2 887 520	752 025	26,0	593 210	20,5	233 940	8,1
Revenu total du ou des parents							
Moins de 50 000 \$	762 600	280 035	36,7	229 840	30,1	82 905	10,9
0 \$ à 19 999 \$	187 595	85 830	45,8	61 195	32,6	40 530	21,6
20 000 \$ à 29 999 \$	171 465	63 055	36,8	54 745	31,9	14 095	8,2
30 000 \$ à 39 999 \$	198 510	67 485	34,0	59 210	29,8	13 735	6,9
40 000 \$ à 49 999 \$	205 030	63 665	31,1	54 685	26,7	14 545	7,1
50 000 \$ ou plus	2 124 915	471 995	22,2	363 370	17,1	151 035	7,1
Type de famille							
Famille monoparentale	603 180	213 990	35,5	186 365	30,9	46 165	7,7
Famille formant un couple	2 284 335	538 035	23,6	406 845	17,8	187 775	8,2
Identité autochtone de la famille							
Autochtones	202 455	105 820	52,3	93 720	46,3	26 380	13,0
Premières Nations	125 625	73 255	58,3	65 365	52,0	18 865	15,0
Métis	63 745	24 505	38,4	20 860	32,7	5 945	9,3
Inuits	9 535	6 650	69,7	6 280	65,9	1 250	13,1
Réponses autochtones multiples	2 120	835	39,4	715	33,7	195	9,2
Réponses autochtones non incluses ailleurs	1 430	575	40,2	495	34,6	125	8,7
Non autochtones	2 685 060	646 205	24,1	499 485	18,6	207 565	7,7
Lieu de résidence							
Hors réserve	2 842 285	719 120	25,3	563 390	19,8	224 505	7,9
Dans une réserve	45 230	32 905	72,8	29 820	65,9	9 435	20,9

Notes : L'identité autochtone de la famille est déterminée en examinant l'identité de chaque membre de la famille, l'identité la plus fréquente devient alors l'identité de la famille. Si 50 % des membres de la famille sont autochtones et 50 % ne le sont pas, la famille est considérée être autochtone.

En raison de l'arrondissement aléatoire, les totaux peuvent être différents de la somme de tous les nombres.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016, avec des indicateurs de la production de déclarations de revenus et du Registre d'assurance sociale.

Tableau A.2

Pourcentage d'enfants n'ayant pas de numéro d'assurance sociale (NAS), selon l'année de naissance et la région de résidence, 2016

	Année de naissance												
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	pourcentage												
Canada	26,9	27,4	27,7	26,1	25,0	19,9	15,5	10,2	8,9	8,3	7,7	7,5	6,2
Terre-Neuve	35,3	36,3	34,8	37,6	37,5	38,1	38,2	40,1	44,7	7,1	5,8	4,9	5,3
Île-du-Prince-Édouard	27,6	32,2	28,0	33,4	35,6	36,4	34,5	42,3	18,1	1,5	2,5	2,2	x
Nouvelle-Écosse	36,1	39,9	39,6	40,7	42,7	19,5	7,9	5,8	5,9	6,2	8,0	7,3	8,7
Nouveau-Brunswick	29,5	30,9	33,0	32,9	35,7	35,9	42,3	44,6	46,6	46,7	5,8	6,7	7,5
Québec	29,3	30,2	31,0	31,8	33,5	33,8	19,3	3,1	2,8	2,6	2,5	2,3	3,0
Ontario	23,0	24,1	23,0	20,5	17,3	11,5	9,6	7,5	6,7	6,5	6,4	5,6	6,6
Manitoba	36,9	39,0	40,5	43,3	42,6	43,3	44,5	31,4	14,0	13,0	12,6	11,9	14,3
Saskatchewan	39,8	39,0	40,0	41,9	43,9	42,8	44,7	46,3	47,1	49,7	52,5	58,9	8,3
Alberta	27,3	23,8	26,5	27,7	26,8	10,1	9,1	8,2	6,3	6,3	5,7	6,0	6,4
Colombie-Britannique	24,3	24,7	25,6	14,2	10,5	8,7	7,4	6,7	6,0	5,7	6,0	5,0	5,6
Yukon	32,5	24,3	27,8	29,1	36,1	33,3	31,3	33,7	35,2	32,9	29,1	54,2	51,4
Territoires du Nord-Ouest	46,4	43,2	42,6	46,3	44,8	47,7	51,3	42,5	47,4	48,9	53,7	59,2	69,4
Nunavut	57,0	61,0	61,9	66,0	66,0	66,5	69,3	63,2	60,7	65,7	68,0	69,4	70,8

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

Note : Dans ce tableau, la cohorte de naissance en 2016 comprend uniquement les enfants nés entre le 1er janvier et le jour du recensement (10 mai 2016).

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016, avec des indicateurs de la production de déclarations de revenus et du Registre d'assurance sociale.

Références

Frenette, M. 2017. « Quelles familles investissent dans un régime enregistré d'épargne-études et cela influe-t-il sur la participation aux études postsecondaires? », Statistique Canada, Ottawa : Statistique Canada.

Emploi et Développement social Canada. 2018. *Programme canadien pour l'épargne-études – Rapport statistique annuel 2017*. Gouvernement du Canada. 43 pages.

Emploi et Développement social Canada. 2017. *Programme canadien pour l'épargne-études – Rapport statistique annuel 2016*. Gouvernement du Canada. 36 pages.